

JOURS DE PUBLICATION :
Mardi et Vendredi.

LE COURRIER DE SAINT-HYACINTHE.

ABONNEMENT :
Deux Piastres par An.

Bureaux et Imprimerie : Place du Marché.

ETRANGER.

La prochaine Campagne dans la Baltique.

Les lettres commerciales parvenues à Hambourg par le courrier de plusieurs ports russes de la Baltique, s'accroissent toutes sur l'extrême activité qu'y font déployer les généraux dans la construction de nouveaux ouvrages de défense, tant du côté de la mer que de celui de la terre, où ces ouvrages seront en même temps destinés à servir de camps retranchés aux troupes en activité dans les trois provinces d'Esthonie, de Livonie et de Courlande.

Les voies de communication par terre se trouvant aujourd'hui favorisées par la neige et les glaces, on avait déjà reçu à Revel, à Riga et dans d'autres places du littoral du golfe, plusieurs transports de nouveau canon à fort longue portée, coulés récemment, et d'après les dernières inventions, dans les fonderies impériales près de Saint-Petersbourg. On se proposait d'élever dans chacune de ces places de guerre deux nouvelles batteries du côté de la mer, pour pouvoir se mesurer avec l'artillerie des vaisseaux alliés; l'expérience dans la dernière campagne ayant surtout prouvé que les canons anglais et français avaient pu atteindre les ouvrages avancés des Russes, tandis que ceux de ces derniers et les bombes de leurs mortiers éclataient pour la plupart en mer, sans avoir pu, à cause de leur insuffisante portée, produire aucun effet contre les chaloupes et les navires de guerre ennemis.

Le savant ingénieur Jacobi, à qui le gouvernement russe doit l'invention des machines infernales sous-marines qui ont failli, par leur explosion sous le vaisseau *Edmund*, occasionner, en juillet dernier, la mort de l'amiral anglais Seymour, a été, depuis plusieurs mois, chargé par l'amiral général grand-duc Constantin de la direction des travaux dans les fonderies impériales, d'où sortent journellement les nouvelles pièces de rempart et de siège. On a employé à ces opérations une masse d'anciens canons en bronze devenus inutiles depuis que l'art et la science ont fait faire de si étonnants progrès à la fabrication des engins destructifs.

On est partout convaincu, dans ces contrées, qu'au printemps prochain la guerre sera poursuivie par la Russie avec la plus extrême vigueur. Les travaux préparatifs de défense s'organisent dans toute l'étendue du pays, sur une formidable échelle, pour être en mesure de résister aux moyens extraordinaires d'attaque qu'on sait que les alliés préparent de leur côté. On croit aussi généralement, à Revel et à Riga, au débarquement dans les trois provinces de la navigation, d'une nombreuse armée anglo-française, qui s'avancera simultanément sur les deux côtés du golfe.

Il se trouvait à Riga plusieurs milliers d'hommes des milices nationales de la première levée, dont le nouvel armement est aujourd'hui com-

plet, et qui, indépendamment de leur fusil, portent en général une hache au ceinturon. On attendait aussi à Revel plusieurs nouvelles dronchines de ces soldats dont les bataillons, employés dans les provinces de la Baltique, sont restés tels quels depuis leur formation en 1854, tandis que ceux qui ont été dirigés par le gouvernement, l'été dernier, dans la nouvelle Russie, y ont été en grande partie incorporés dans les régiments et dans les réserves de la ligne.

L'Angleterre ne montre pas des intentions moins décidées. Le *Times* publie l'énumération des forces maritimes de la Grande-Bretagne :

"La flotte anglaise se compose de 456 vaisseaux ou navires de tous bords; 301 vaisseaux ou navires sont en activité de service, depuis les vaisseaux de 131 canons jusqu'au bateau à 1 canon, pierriers ou yachts à vapeur non armés. Il y a dix ans, nous n'avions en activité de service que 233 bâtiments de toutes dimensions, et la plus grande partie dirigée à la voile. Maintenant, au contraire, presque tous sont à vapeur, et les quelques navires à voiles faisant encore leur service sont mis de côté lorsque le temps de leur commission sera expiré. Ainsi, cette semaine, le noble trois-ponts de 120 canons, le *Neptune*, capitaine Hudson, a cédé la place au vaisseau plus moderne *Marborough*, citadelle à vapeur de 131 canons."

"On estime que nous aurons à notre disposition pour la guerre, cet été, 40 vaisseaux de ligne ou frégates de premier ordre, et probablement plus; plus de 20 corvettes ou sloop fortement armés, et plus de 170 navires à bouches à feu ou batteries. Dans la Baltique seulement, nous aurons près de 250 vapeurs, et l'amiral sir Edmund Lyons sera, dit-on, le commandant en chef."

De son côté, le *Post* termine en ces termes un article des plus énergiques sur la prochaine campagne de la Baltique :

"Ce n'est pas sans impatience et sans anxiété que nous attendons la troisième et, nous l'espérons sincèrement, décisive apparition de notre flotte dans la Baltique. Cette fois elle s'y rendra avec des forces suffisantes pour vaincre les difficultés qu'elle y rencontrera. Elle ira, nous en sommes convaincus, avec la plus ferme résolution de montrer que les marins anglais ne sont pas moins actifs, agiles et habiles qu'il ne l'étaient il y a cinquante ans; que la grandeur des navires qu'ils commandent ne les égarer pas, que les capitaines sont aussi vifs et de sang-froid, les hommes aussi vigoureux et entreprenants qu'ils l'étaient dans les grandes batailles des anciens temps. Swearob et Kinburn ont montré, comme opérations purement préliminaires, toute l'étendue des forces dont nous disposons et dont nous sommes à la veille de faire usage."

"La Russie, dans les folles résolutions qu'elle paraît vouloir prendre, appellera sur elle dans la Baltique l'indignation d'une terrible leçon. Ce n'est pas vainement que nous prépa-

rons des forces navales aussi formidables; nos batteries flottantes et nos bombardes ne se balanceront pas paresseusement sur les vagues, nos canonniers ne se borneront pas à des tirs d'essai. La rapidité et l'activité déployées dans les travaux engagés dans nos arsenaux et dans nos docks ont un but bien arrêté. Quand le temps sera venu où l'Angleterre verra une fois de plus la flotte de la Baltique sortir de ses ports; elle n'aura pas seulement le spectacle du départ de la plus grande force navale qui ait jamais quitté ses rivages, mais elle sentira aussi que ces escadres s'en vont non pas uniquement pour prendre la domination sans conteste des mers russes, mais bien pour rechercher et détruire les navires qui, jusqu'à présent, se sont cachés à leurs regards à l'abri des canons de ces forts que nous sommes maintenant préparés à défer et à forcer."

"Enfin la *Patrie*, de Paris, nous fournit les renseignements suivants : "Les préparatifs faits en Angleterre pour la reprise des hostilités dans la Baltique au printemps prochain, sont formidables. Quelques renseignements puisés à bonne source, au sujet de l'un des moyens d'agression sur lesquels la marine britannique compte le plus, ne paraissent pas être hors de propos."

"Indépendamment des chaloupes canonniers et des batteries flottantes, dont le nombre est déjà considérable, on construit en ce moment, dans quelques ports d'Angleterre, des espèces de radeaux n'ayant que le plus faible tirant d'eau possible et ne présentant en quelque sorte aucune surface émergente. Les pièces de charpente qui doivent entrer dans la composition de ces radeaux sont numérotées de manière à pouvoir être emménagées sur des bâtiments de la flotte, et n'être assemblées qu'au moment de l'action, sauf toutefois la partie centrale, qui doit porter les pièces d'artillerie."

"Chaque radeau sera pourvu d'un à quatre canons à la Lancaster, lançant des projectiles creux de 120 à 150 livres. Ces projectiles, d'un nouveau modèle, seront ovoïdes; l'un des bouts de cet œuf gigantesque sera en acier trempé au plus dur, de manière à entamer le granit, et, en se brisant, à enflammer les matières explosives dont il sera rempli."

"Pour mettre à l'abri les artilleurs chargés du service de ces formidables pièces d'artillerie, on a en recours, non plus à des feuilles de tôle de fer d'un décimètre d'épaisseur, mais à des feuilles d'acier du même diamètre, sur lesquelles les boulets rebondiront sans les entamer."

"On a poussé la précaution plus loin : pour éviter que les canonniers soient dérangés dans leurs opérations par le tir de la mousqueterie ou de l'artillerie ennemie, dirigé sur les sabords ceux-ci seront hermétiquement clos par des panneaux aussi en acier, ne s'ouvrant qu'à l'instant où le projectile sera lancé, et se refermeront immédiatement."

"Il est inutile d'ajouter que ces radeaux n'ayant par eux-mêmes aucun

moyen de se conduire sur l'eau, seront remorqués à leur poste de combat par de petits bâtiments à vapeur à hélice, qui leur imprimeront tous les mouvements requis pour donner à leur feu le maximum d'effet utile."

Nous publions aujourd'hui une partie du pamphlet dont nous avons parlé dans notre dernier numéro, et qui traite de l'Exposition canadienne à Paris. Nous publierons la fin dans notre prochain numéro : —

La première classe, destinée à l'art des mines et à la métallurgie, a fourni au Canada l'occasion de révéler à l'Europe les richesses étonnantes de son sol dans une superbe collection organisée d'après une méthode admirable. L'arrangement scientifique des minéraux du Canada est dû à M. Logan, collègue de M. Taché, et géologue en chef de la province du Canada. M. Logan a ajouté à cette belle collection une carte géographique, résumant d'une manière savante toutes les connaissances acquises par le département géologique du Canada. M. Sterry Hunt, chimiste de la Commission géologique du Canada et membre de Jury de la première classe à l'Exposition, a publié un intéressant Mémoire rédigé par lui et dont les matières avaient été préparées en commun avec M. Logan. Mémoire qui complète et explique les indications disposées sur la carte dont nous avons parlé. Voici maintenant la nomenclature des produits de la première classe fournis par le Canada.

"Carte topographique et carte géologique avec Mémoires."

"Métaux et leurs minerais : Une masse de fer météorique, fer oxydulé, fer oligiste, fer limonéux, fer titané, ilménite, blende, galène, ménéral de cuivre natif, pyrite auro-argentifère et argentifère, nickel, argent natif, platine, iridium, pyrites aurifères, pyrite arsenicale."

"Minéraux exigeant des opérations chimiques pour être employés dans les arts : Ocre d'uranium, fer chromé, cobalt, manganèse, molybdène, dolomite, magnésite."

"Peintures minérales : Ocre de fer, barytine, phosphate de fer."

"Matières minérales employées dans les beaux-arts : Pierre lithographique."

"Matières minérales employées dans la joaillerie : Agates, labradorites, jaspe, quartz, agate rubanée, perthite, rubis."

"Matières réfractaires : Pierre oléaire, mica, plombagine, grès blanc, amiant."

"Engrais et amendements minéraux : Phosphate de chaux, gypse, marne coquillière."

"Matières à aiguiser et à polir : Pierre à aiguiser, tripoli."

"Matières pour bâtir : Ardoises, granit blanc, grès, grès calcaire, calcaire, trap, marbres, calcaire hydraulique, briques à bâtir."

"Matières combustibles : Tourbe, asphalte."

Passant aux produits forestiers de la seconde classe, nous arrivons à

l'une des parties les plus intéressantes de l'exposition canadienne. Sous le point de vue du commerce possible des bois entre la France et le Canada, la belle collection des productions sylvestres, que ce pays a si habilement étalé à nos yeux, est du plus haut intérêt, et nous savons que cette question, grosse d'avenir pour les deux contrées, occupe l'attention d'hommes spéciaux et sérieux. La seconde classe se compose donc, pour le Canada, des articles suivants, savoir :

"Bois au nombre de soixante-quatre variétés : bois blanc, tilleul, sumac, érable commun, érable rouge, cerisier d'automne, cerisier à grappes, pommier blanc, pommier jaune, néflier, senelier, cormier, poirier sauvage, cornouiller, frêne blanc, frêne noir, frêne commun, carthame, orme rouge, orme gris, orme dur, noyer tendre, noyer noir, noyer brun, noyer blanc, noyer doux, noyer gras, noyer dur, chêne blanc, chêne de savane, chêne rouge, chêne noir, châtaignier, pin jaune, pin blanc, sapin, pruche, épinette blanche, épinette noire, épinette rouge, cèdre blanc et cèdre rouge, merisier blanc, merisier rouge, aune, saule noir, tremble, tremble-vent, peuplier, peuplier, liard."

"Rames pour chaloupes, boissellerie, pelles de bois, charbon de bois, douves, cerceaux, manches de haches, manches d'outils, sucre d'érable, animaux et oiseaux empaillés, conserves de viandes, castoréum, plan de pêche, ligne de pêche, mouches artificielles pour la pêche, plantes médicinales."

"Gommes de pin, de sapin et d'épinette."

"Huile de baleine, de marsouin, de loup marin, de pource, de requin et de capelan."

"Peaux naturelles d'ours, de loup, de loup-cervier, de renard, d'original, de caribou, de chevreuil, de castor, de loup marin, de loutre, de vison et de martre."

Avant de quitter la seconde classe, nous croyons devoir faire quelques citations du catalogue raisonné dont nous avons parlé relativement à la spécialité d'une des essences des bois du Canada; citons :

"Voici un état de la quantité des principaux bois d'écarrissage, pris dans le port de Québec seulement, pour l'année 1853 :

"Pin jaune et blanc.....	17,192,721 pieds cubes.
"Pin rouge.....	1,831,435 "
"Chêne.....	1,160,614 "
"Orme.....	695,241 "
"Frêne.....	158,991 "
"Épinette blanche.....	7,171,155 "
"Épinette rouge.....	71,007 "
"Mûres.....	1,067 morceaux.
"Eparcs.....	349 "

"L'épinette rouge est peut-être le bois le plus précieux que possède le Canada; pour les constructions navales surtout, il jouit ensemble des qualités toujours séparées dans les autres espèces, de légèreté comparative, de force absolue et de durabilité égale à celle du meilleur chêne. On l'emploie à beaucoup d'usages dans les différentes constructions, et depuis qu'on a reconnu en Europe l'excellence de ce bois, l'exportation en augmente beaucoup. Le chêne le

meilleur ne lui est supérieur que placé dans les parties extérieures d'un navire, et pouvant être soumis à des frottements fréquents où à des chocs violents et répétés. Dans l'architecture navale, par exemple, il n'est rien de comparable, sans aucun rapport, à une courbe d'épinette rouge employée, soit dans la courbure, les guirlandes et les découpages d'un navire."

La troisième comprend les produits agricoles proprement dits, lesquels ont laissé à ceux qui ont visité l'Exposition une haute idée de la belle position qu'occupait le Canada comme exposant de céréales et d'autres produits du genre qu'il a envoyés à Paris avec une profusion, indice de sa richesse. Voici la nomenclature des objets de cette collection :

"Plan d'une ferme canadienne, dessins et aquarelles des fruits et légumes du Canada, râtaux, charnues, moulin à battre le grain, coupe-racines, moulin à farine portatif, machine à racle, cribles et autres machines à nettoyer les grains, blé, avoine, orge, pois, graine de lin, sarrasin, graines de fourrages et légumes, houblon, tabac, fèves, fruits séchés, chicorée, sucre d'érable, haricots, noix, laine brute, fromages."

Tous les grains, dont les noms sont inscrits plus haut, ont été exposés à plusieurs échantillons et de plusieurs variétés. Qui n'a pas admiré ces beaux produits artistement arrangés dans de coquets barils recouverts de verres?

Cette classe termine le premier groupe composé des produits naturels et matières premières : or, dans ce groupe, pris comme ensemble, si le Canada a trouvé des rivaux à l'Exposition, il n'a certainement rencontré aucune supériorité. A quel avenir n'est pas appelé un pays qui possède une telle variété de richesses? Nous avons cru devoir entrer dans tous les détails qui précèdent sur ces trois classes pour deux raisons, d'abord parce qu'elles forment, sous le rapport de l'importance, la portion la plus notable de l'exposition du Canada, puis, parce que, relativement à la France, il y a là matière à noter de vastes relations commerciales, auxquelles la position relative des deux pays, comme producteurs, offre des conditions assurées de succès.

Nous ne continuerons pas à désigner spécialement chaque classe; mais voici la suite de l'énumération des produits canadiens exposés dans l'ordre du catalogue :

"Balances, poulies, tuyaux en cuir pour l'eau, pompes à incendie, soufflets, harnais, attelles de collier, malles de voyage, selles, fouets, jougs pour bœufs, voitures de luxe, clous pour chemin de fer, lanternes de locomotive, machine à percer, bras de verges, machine à mortaiser, machines à raboter et à tourner, machine à faire la brique, machines à clouer, charue mûe à la vapeur, machine à condre, rouets, niveau d'ingénieur, réfrigérateur, poêles."

"Potasse, colle forte, sels alcalins, produits chimiques, vernis pour cuir, huile de cameline, de pieds de bœuf,

2me. LECTURE

SUR LE MAGNETISME ANIMAL, Par le Dr. PAINCHAUD, DE QUÉBEC.

(SUITE.)

Je vous le demande, à présent, le magnétisme animal, ainsi entouré de singeries, n'est-il pas, pour celui qui a été à la diablerie, à la sorcellerie?

Mesmer a introduit le magnétisme animal en France et en Allemagne; mais, qu'on ne s'imagine pas, pour cela, que cette découverte soit moderne : nous découvrons maintenant des choses plus rares qu'on ne le pense. "Rien de nouveau sous la calotte des cieux," n'a dit un philosophe, et c'est une grande vérité! Nihil novi in mondo!! Tout ce qui a été dit, se dit; et tout ce qui se dit, se dira."

Le magnétisme animal était en grande vogue dans l'ancienne Egypte, le barreau des sciences et des arts. On le connaissait alors comme un agent physique d'un grand pouvoir; et il est probable que les Egyptiens s'en servaient plus scientifiquement que nous : ils associaient à leur magnétisme animal, certains médicaments, qu'ils nommaient *Ragonaga*, et certaines oraisons poétiques, (*Carmina*) qui complétaient leurs charmes et leurs enchantements; et c'est de

là, probablement, que nous est venu, *armistif*, nom que nous donnons aux remèdes, que nous considérons *calmants*. Roselli a découvert, dans les ruines de l'ancienne Thèbes, la ville des médecins, différents emblèmes qui nous donnent une idée de la pratique du magnétisme animal, chez les Egyptiens, dans les maladies. On voit sur les murailles, des médecins et des patients, en dedans des baigns publics; les uns sont occupés à faire des *passes* et *contre-passes*, des oppositions des mains, avant de subir quelque opération, comme celle du trépan, dans un de ces cadres, on voit un médecin, qui attend l'effet du magnétisme, avec une baguette à la main. Cette baguette, comme l'on sait, était un symbole sacré à Thèbes, et plus tard, à Pouton, appelé *Bident*, et regardé comme le dieu des richesses, et le gardien des mines de la terre. Ne serait-ce pas notre *petit bâton* de Jacob d'aujourd'hui, d'où nous est venu cette phrase : "par la vertu de mon petit bâton de Jacob?"

Suivant Diodore de Sicile, Isis était la Divinité, d'où nous venait tout ce que nous connaissons en médecine, et cela se communiquait par des rêves, que cette Divinité procurait, quand on allait la consulter. C'est ainsi que du temps des Antonins chez les Romains, Albus Aristides, reconnaissant les médicaments qui devaient le guérir, par un rêve qu'il fit dans le temple d'Esculape; ceci n'est-il autre chose que la clairvoyance magnétique? Marc-Antoine assure avoir

été guéri par le même moyen, dans le même temple, et il rend grâce à ce Dieu. Les malades passaient la nuit dans le temple et y dormaient; et dans leurs rêves, ce qui leur convenait leur était, ou procuré, ou prescrit; mais leur sommeil était précédé de cérémonies religieuses, et le plus souvent c'était de prétendues sorcières, députées interprètes de l'oracle, qui dormaient dans le temple, après s'être fait magnétiser; et quand le rêve ou le remède se trouvait produire les effets désirés, on présentait des tablettes, riches en or, qui perpétuaient le haut fait! Ne voit-on pas, par là, que toutes les rêveries de nos charlatans magnétiseurs ne sont que des vieilleries réchauffées et rajouées! Avec le ventriloquisme et le magnétisme animal, nous avons la clef de toutes les oracles du paganisme, sans avoir recours pour cela, au pouvoir du démon, qu'on ne fait pas de miracles! Sa puissance ne va pas jusque-là; c'est un fin physiologiste! Oui, mais sa science est bornée, il peut faire jouer les ressorts de la physique, et il le fait, il faut l'avouer, *infirmité* bien. Chez les Romains, nous retrouvons les coutumes magnétiques des Egyptiens.

Dans les sentences de Solon, conservées par Stobaeus, on trouve ce passage : "Que les maladies qui résistent à l'efficacité de la pharmacie, cédaient promptement au contact, avec les mains."

Le magnétisme animal était donc connu et exercé de temps immémorial, et très-

probablement avant que l'électricité fût connue. En Chine, on rencontre toutes ces cérémonies et ces manèges du magnétisme : là, les barbiers et les chirurgiens sont associés ensemble, pour pratiquer le *magnétisme*; les premiers endorment les gens avant de les raser et les saigner; l'association des chirurgiens-barbiers date, comme l'on voit, de plus haut que du règne de Henry VIII, roi d'Angleterre.

Comme la plupart des nouvelles découvertes, le magnétisme animal a eu à éprouver son début, sa part d'injures et de sarcasmes. Albert-le-Grand, ce grand physicien, n'a-t-il pas passé dans son temps, pour un sorcier? Même à présent, le peuple ne prononce son nom qu'avec terreur : celui qui aurait la témérité de lire le *grimoire* du grand on du petit Albert, est assuré d'avoir en cinq minutes, le démon à ses côtés, sous la forme d'un dogue! qui ne manquerait pas de lui demander : "Que me veux-tu?"

Celui, qui le premier a fait une horloge à balancier et introduit en Europe les chiffres arabes, ne passait-il pas aussi pour un grand sorcier? On faisait de grands signes de croix, lorsqu'on le rentrait sur son chemin, pour l'éviter comme un esprit malin; et ce grand mécanicien, si je ne me trompe pas, n'a-t-il pas été placé sur la chaire de St. Pierre?

Mais, ce qui a empêché le vrai magnétisme animal de progresser jusqu'à présent,

ce sont les crédules autres, et les fanatiques; ces enthousiastes, n'ont voulu voyager que de merveilles en merveilles; ils ont souvent cru voir, ce qui n'existait pas, ils ont si étrangement travesti les choses, que l'ensemble de leurs manœuvres, équivalait à des mensonges.

On a dit, quelque part, que la plus grande des folies était toujours celle du sage; que les plus grands menteurs étaient les véritiques, une fois qu'ils avaient abandonné les sentiers de la vérité! Et trop prouver, ne prouve rien.

Strabon, ce grand géographe et historien, se laisse aller à l'envie de raconter du merveilleux à ses compatriotes, et il leur dit sérieusement, que les habitants de l'Espagne entendaient le bruit que faisait le soleil, toutes les soirs, quand il plongeait dans l'océan. L'astronomie des Romains portait tout naturellement à croire à de telles balivernes, et si la vapeur eût été connue alors, Strabon n'aurait pas manqué de comparer ce bruit du soleil, à celui que font nos cheminées de steamboats, quand ils arrivent à nos quais où ils en partent.

Le magnétisme animal est universellement répandu parmi tous les êtres animés; il se manifeste également chez l'homme et chez la brute; il est facile de le découvrir dans le chien; voyez comme il s'y prend pour demander une grâce ou une faveur; comme il étudie l'œil du maître! Comme il sait distinguer le contentement ou le mé-

contentement qu'on a à son égard! Tout cela se fait par l'entremise du magnétisme animal. A Constantinople (je crois) une lionne s'échappe de sa cage, et dans ce moment, un grand nombre d'enfants, sont à jouer sur la place publique, et les mères attroupées en et là, s'amusent à causer; la lionne enroulée, sur son chemin, un des enfants par le dos, et continue paisiblement sa route; la mère propre de l'enfant s'en aperçoit; elle court! Elle vole! Elle tombe à genoux devant la bête, les bras tendus, l'œil agité, suppliante et du geste et de la voix. Cette femme jette à la lionne tout le magnétisme animal de son système et achève de l'ébranler par ces cris perçants : "Rends-moi mon enfant!" Courtes paroles, mais pathétiques! La lionne l'envoie, ouvre la gueule, et lâche l'enfant! Voilà du magnétisme animal et du pur.

Mais, comment le magnétisme animal se communique-t-il? Bien simplement, je vous en assure! Le mode le plus puissant, le plus systématique et scientifique, c'est l'imposition des mains, et les gesticulations et le mouvement des yeux, l'imposition des mains est aussi ancienne que le berceau de l'humanité; les patriarches bénissaient les tribus et leurs enfants, comme nous bénissons encore aujourd'hui nos familles et nos enfants, le jour de l'an. Moïse lève les mains au Ciel, et tant qu'il les sont élevées les Israélites repoussent les Philistins; mais ceux-ci regagnent du ter-

une lueur d'espérance, semble vouloir se montrer à l'horizon, tantôt le ciel se couvre de plus sombres nuages et l'orage semble se dresser plus terrible, et plus menaçant qu'auparavant. (Textuel, avec toutes les fautes typographiques.)

Notre savant confrère de l'Ere Nouvelle continue sur le même ton jusqu'à la fin de son article. Comme il doit y avoir plusieurs fautes typographiques dans sa phrase, nous attirons votre attention sur la critique. Vous nous direz quand vous aurez corrigé vos épreuves, M. de l'Ere Nouvelle.

Nous voyons par les procédés de l'Institut Canadien de Montréal, que des résolutions ont été proposées dans la séance du 17 janvier, pour qu'il soit publié, sous le patronage de cette institution, un journal littéraire et scientifique, ayant pour titre, "Journal de l'Institut." Nous souhaitons bien sincèrement que ce projet réussisse. L'Institut Canadien de Montréal est assez prospère aujourd'hui, pour commencer une pareille entreprise; et l'importance que cette institution patriottique possède maintenant, l'oblige pour ainsi dire à faire ce nouvel effort que le public attend d'elle.

Nous apprenons par le Herald du 30 janvier, qu'un True bill a été rapporté contre John O'Farrell, écrivain, M. P. accusé de faux.

M. Poirier, écrivain, N. P., de St. Jacques, a été nommé régulateur du comté de Leinster, en remplacement de Louis Archambault, destitué.

Le lieutenant colonel Ernatinger, ayant été appelé aux fonctions d'officier d'état-major inspecteur de milices, doit être remplacé dans la charge de magistrat de police, à Montréal, par C. J. Coursol, écrivain, et l'un des coronaires du district. M. J. R. Berthelot, avocat, de Montréal, doit prendre la place de M. Coursol, s'il faut en croire ses amis.

Nous avons dit dans notre dernier numéro que le nombre total de milles de chemin de fer maintenant ouverts en Canada, est de 1031; dans l'Etat de New-York, il y en a 3,216 milles, en comptant les voies doubles. Le montant total qu'ils ont coûté à construire et à équiper dépasse cent vingt-cinq millions de dollars. Les chemins de fer de l'Etat de New-York ont transporté, durant l'année dernière, 53,833,104 passagers, et 3,417,207 tonnes de fret. La dépense totale de l'exploitation de ces chemins de fer a été de \$11,310,071.91, et leur rapport a été de \$20,843,355.73 cents.

La population totale de l'Etat de New-York est de 3,470,063; en qui donne une augmentation de 372,034, depuis 1850; et une augmentation de 964,923, depuis 1845.

LES FRUITS DE LA GUERRE.—Un journal américain publie une liste des batailles qui ont eu lieu pendant l'année 1855, et donne le nombre des hommes tués dans chacune de ces batailles, en commençant par le bombardement de Shanghai par les Français, où il périt 100 hommes, et finissant par la prise de Kars, où il périt 2,600 hommes; — il parait d'après cette liste, que soixante-trois batailles ont eu lieu durant l'année dernière, c'est-à-dire plus d'une bataille par semaine, avec une perte moyenne de plus de mille hommes dans chaque bataille. Cette liste ne renferme pas ceux qui sont morts de maladie, ou dans les petits combats, ni les blessés, ni les hommes mis hors de service, ni ceux qui sont morts dans les hôpitaux ou dans les ambulances, ni ceux qui ont été estropiés pour le reste de leur vie, ni ceux qui n'ont jamais reparus dans les corps auxquels ils appartenaient, ni ceux qui ont été faits prisonniers. Le nombre de ceux qui sont laissés pour morts sur le champ de bataille, ne forme ordinairement qu'un quart de la perte totale dans une bataille. Il s'en suit, que le nombre total d'hommes attachés à une existence utile à la société, par les guerres de 1855, doit dépasser 300,000. Depuis 1815, aucune année n'a payé au dieu de la guerre un pareil tribut de sang.

Un officier anglais nommé Dehenry, second à bord d'une chaloupe canadienne, a été condamné à mort, pour lâcheté, à l'attaque de Kinburn.

COURS DE CHEVAUX EN EGYPT.—Une lettre d'Alexandrie, du 23 décembre, dit: Une course de chevaux très-intéressante a eu lieu, la semaine dernière, au Caire, entre un jument de race anglaise, et un cheval arabe appartenant à Aaloem Pachà; et la jument anglaise a battu complètement le cheval arabe. La longueur de la course était de huit milles; le

terrain était raboteux, pierreux et couvert de sable, en quelques endroits; la jument a couru ses huit milles en 18 1/2 minutes. La même course avait été offerte pour tout cheval anglais, depuis deux ans, et n'avait pas été acceptée, malgré le prix de £10,000 qui était destiné au vainqueur. Les princes égyptiens sont maintenant convaincus que leur chevaux arabes peuvent être battus par les chevaux anglais. Le dernier Vice-Roi d'Egypte avait offert de parier n'importe quelle somme, jusqu'au montant de £150,000, sur son propre cheval, contre tous autres chevaux que l'on voudrait faire courir avec lui.

—Le Vegetable Pain Killer de Perry Davis est devenu à bon titre la médecine de famille la plus populaire, car aucun autre remède n'a été employé avec tant de succès pour guérir toutes sortes de maux. C'est avec beaucoup de raison qu'on l'appelle le Pain Killer, tueur de maladie.

—Si le témoignage humain prouve quelque chose, l'Anodin des nerfs du Dr. Cumming est le meilleur remède contre le mal de dents, qui ait été offert au public. Il ne contient aucun acide. A vendre chez tous les pharmaciens.

Un remède pour la Dyspepsie et pour la faiblesse générale.—Ceux qui veulent trouver le remède le plus efficace pour ces maux, n'auront jamais à se plaindre d'avoir essayé les Bitters oxigénés. Ils ne renferment point d'alcool.

CORRESPONDANCE.

M. l'Éditeur,

Je suis fâché de différer d'opinion avec vous, au moins sur un point. Moi, je suis d'opinion d'aider l'Angleterre dans ses guerres envers et contre tous, sans m'occuper de pourquoi ni du comment. Veut-elle guerroyer contre les Etats-Unis pour protéger les Montagues? J'en suis sûr. Du reste je connais ce peuple, je l'ai vu et étudié dans mes voyages; et je puis vous certifier qu'ils sont nombreux, ne font pas grand bruit, et sont renommés surtout pour leur zèle à s'attacher aux Chrétiens.—Mais je ne suis pas pour le système des enrôlements volontaires. Je voudrais la conscription forcée. C'est mon idée. Wellington n'aurait pas les volontaires, lui non plus. Je n'ai aucune doute que d'ici au premier de juillet on peut former une armée de cent mille bons soldats. Je ne voudrais pas discontinuer la formation des corps de volontaires. Au contraire, je voudrais les continuer, et les perfectionner à la manière. Au printemps, vous prendrez les officiers des volontaires pour en faire des commandants; les simples soldats vous fourniront des officiers, commissionnés, et non-commissionnés, et de suite vous aurez le cadre de votre armée. Vous étendrez ce cadre sur la province, (parlant comme les militaires, en cette matière,) et je suis certain que, grâce au zèle et au patriotisme des gens bien pensants, vous enverrez dans le Haut et dans le Bas-Canada, indistinctement et sans créer de jalousies de races, une armée pour aller aux secours des Montagues de cent mille Maringouins! qui donc! C'est le secours le plus sympathique que l'on puisse leur envoyer.

Encore! qui sait si le miracle de Jéricho ne se renouvellera pas? Vous savez que tous les Maringouins mâles sont transportés; alors c'en est fait de toutes les villes fortifiées des Etats-Unis!

MARIN-GOUIN-D'HYVER.
OFFICIER RETIRÉ.

N. B. Je ne tiens pas à avoir une place dans l'armée que l'Angleterre va lever à mon inspiration. J'agis en cela au rebours des colonels McNab et Tache. Vous pouvez même publier mon plan à la face de l'univers. Si vous en voyez l'inconvénient, n'en prenez pas avantage; autrement, non! ce serait un crime de lèse-nation. J'en abandonne même la patente à celui qui voudra la prendre.

M. G. D'H.

Un hiver Mémorable.

Sous ce titre le Courrier des Etats-Unis, du 28 janvier, nous donne les renseignements suivants sur l'état de la température, dans différentes parties de l'Union:—

"Le mois de janvier 1856 tend de plus en plus à faire époque dans les annales météorologiques de l'Union, et surtout dans celles de New-York. Il faudrait remonter bien loin, pour trouver un exemple de température rigoureuse aussi soutenue.

"A voir les glaces qui encombrant les deux rivières et la baie elle-même, on croit sans peine qu'il a dû y avoir un temps où traîneaux et piétons ont pu traverser en sûreté dans toutes les directions. N'étaient les bateaux à vapeur, inconnus à la fin du siècle dernier, nous verrions probablement aujourd'hui le pont complètement pris et fermé. Encore, la vapeur elle-même est-elle devenue impuissante à forcer le passage du Sound, et tous les services de Boston, par cette voie, sont interrompus. A Hurlgate, plus de 30 bâtimens sont emprisonnés dans les glaces, et dans le nombre se trouve le steamboat de New Haven. A plusieurs reprises, aussi, depuis vendredi, les bateaux-ferries se sont vu arrêter court au milieu de leur traversée et ont dû attendre que la marée montante vint les délivrer, en brisant leur ceinture de glaces.....

"Nous recevons d'ailleurs de toutes parts des nouvelles analogues.

"Dans le New-Jersey, la rivière de Shoresbury est tellement prise, que, même à son embouchure—à Red Bank—les charrettes la traversent en toute sûreté.

"On traverse également de la côte intérieure de Staten Island à celle du New Jersey, et les bateaux de Perth Amboy (ligne de Philadelphie) sont forcés d'aller contourner l'île en dehors de la baie.

"A Philadelphie même, la Delaware est gelée d'une rive à l'autre, sauf un étroit chenal que maintient ouvert le va-et-vient constant des farries. Un remorqueur était parvenu à frayer çà et là quelques passages pour les petits bâtimens; mais vingt-quatre heures après, la glace s'était reformée, assez forte pour porter les piétons.

"De même que le port de Philadelphie, celui de Baltimore se trouve entièrement bloqué, et le chemin de fer est la seule voie de communication qui reste ouverte au commerce avec ces deux villes.

"Sur le Potomac, devant Alexandria, la glace a onze pouces d'épaisseur, et le seul bateau qui continue son service se fraie littéralement sa route au milieu d'une masse solide.

"Le Missouri lui-même a passé à l'état de grand chemin pour les voitures, en face de Saint-Louis.

"Voilà pour les nouvelles du Sud; on conçoit ce que doivent être celles du Nord.

"Au moment où nous relevons ces détails, la neige a recommencé à tomber depuis le matin, et le ciel nous annonce tout autre chose que la fin prochaine de ce temps hyperboréen."

"Nous ne faisons pas tant de écroulements que les Américains, quand nous parlons de notre hiver canadien: neige et glace partout. C'est tout.

Baume de Coriandre Sauvage de Wistar.

"De toutes les panacées annoncées pour guérir les souffrances humaines, il n'en est aucune en laquelle nous ayons autant de confiance qu'au Baume de Coriandre Sauvage de Wistar." Nous le regardons comme une préparation de la nature elle-même, sûre, et agréable à prendre: c'est un remède à peu près certain pour les maladies bilieuses et les affections de poitrine. Nous avons été témoins de ses effets merveilleux dans des cas qui étaient considérés sans espoir, et nous pouvons le recommander consciencieusement comme l'une des meilleures médecines du monde.—New-York Evening Mirror, 25 mai.

Ce remède est très efficace contre les rhumes, toux, l'indigestion, les bronchites, l'asthme et la consommation à ses commences, et plus efficace que toute autre médecine.

Les vendeurs et le public en général, feront bien de s'acheter que des bouteilles qui portent la signature de I. Butts.

Aucune médecine offerte jusqu'ici au public, n'a eu le succès qu'a obtenu la vente du *Pain Killer*. Ce remède extraordinaire a attiré l'attention des contre-facteurs qui, en plusieurs occasions ont essayé de tromper le public avec leurs imitations méprisables. Ce fait a engagé les propriétaires du remède véritable à donner au *Pain Killer* un extérieur tout à fait nouveau, chaque bouteille portant deux belles étiquettes gravées sur acier, l'une étant l'avis des propriétaires et leur obligation. Cela empêchera qu'il soit contrefait à l'avenir.

CAREME! CAREME!!

Le Soussigné reçoit en ce moment: 50 Barriques, Melasse, nouvelle récolte. 50 Barriques Cassonade. 150 Quarts Morue. 2,000 du Fromage. 50 Quarts de Lard.

Et recevra durant le Carême, du POISSON FRAIS toutes les semaines.

Au Magasin, coin des rues Lafontaine et Girardin.

JOHN CHAMARD.
St. Hyacinthe, 1er Février 1856.

AVIS.

Des soumissions seront reçues au Bureau du Secrétaire-Tresorier de cette Ville jusqu'à lundi, le 4 Février prochain, à cinq heures après-midi, pour la construction d'une Halle de Marché, en Bricks, d'après les plans et devis adoptés par le Conseil de Ville, et que l'on pourra voir et consulter au Bureau du Secrétaire-Tresorier. La dite Halle de Marché devra être livrée complète et la clef à la main, le 15 Septembre prochain au plus tard.

Le Conseil reste libre de choisir telle soumission qu'il verra.

L'entrepreneur, dont la soumission sera acceptée, s'il est autre que celui qui a fait les plans et devis, devra payer au Conseil, la somme de six cents pour leur usage.

Chaque soumission devra contenir les noms de deux cautions solvables, à la satisfaction du Conseil, garantissant la due exécution des engagements pris dans la soumission.

Tout l'ouvrage sera fait sous la surveillance directe du Comité du Marché, auquel l'entrepreneur sera tenu de s'adresser pour recevoir toutes les explications nécessaires, et auquel seul est dévolue l'interprétation du plan et des clauses du devis, qui pourraient paraître obscures et non suffisamment expliquées.

Par ordre,
E. L. R. COILLARD-DESPRÉS.
Bureau du Secrétaire-Tresorier.
St. Hyacinthe, 29 janvier 1856.

VENTES PAR LE SHERIF, POUR LE MOIS DE FEVRIER 1856.

PIERRE EUCLIDE ROY, vs. CALIXTE CHOUINARD.—Un terrain situé dans le 2me rang du township de Milton, d'un arpent et un quart de front sur toute la longueur du lot dans lequel il est contenu. —Vente à la porte de l'église catholique de Milton, le 7 Février, à 10 heures du matin.

L'HONORABLE JEAN-ROCH ROLLAND, vs. ALEXANDRE KIERZKOWSKI, coveys.—1. Le fief et seigneurie de St. François le Neuf, situé au sud de la Rivière Richelieu, de deux lieues de front sur deux lieues de profondeur, avec le domaine attaché aux dits fief et seigneurie, contenant environ cinq cent quarante arpents de terre en superficie, partie en culture et partie en bois debout, avec aussi la maison seigneuriale et manoir, et autres bâties et dépendances; le tout avec les droits et privilèges attachés au dit fief.

2. Une terre en bois debout, située au 2me rang de St. Charles, de 2 arpents de front sur 40 de profondeur.—Le fief et seigneurie sera vendu au bureau du Sherif, à Montréal, le 18 février, à 10 heures du matin; et le lot en second lieu désigné, le sera à la porte de l'église de St. Charles, le 19 février.

DAME AURELIE HAWLEY, épouse de Charles Benjamin Franchère, Gentilhomme, séparée de lui de corps et de biens, vs. CHARLES BENJAMIN EDMOND, FRANCHERE, Gentilhomme.—Le dixième indivis de 24 lots de terre, avec maisons, etc., situés dans la paroisse de St. Mathias.—Les 13 premiers lots seront vendus à la porte de l'église de St. Mathias, le 28 Février, à 10 heures du matin; le lot No 14, à la porte de l'église de St. Grégoire, le 29 Février, à 10 heures du matin, et les 10 derniers lots à la porte de l'église de St. Mathias, le 1er mars prochain, à 10 heures du matin.

A LOUER,

Possession donnée au 1er Mai prochain

CE MAGASIN en Bricks, situé au coin des rues Cascadés et Mondor, et maintenant occupé par le propriétaire, qui y tient une Grocerie et un Magasin de Vins et de Liqueurs. Cette maison forme un Magasin sur le devant, et un arrière-magasin; elle a une Cave et un Arrangé, et est considérée comme la meilleure place de la Ville pour un commerce général, étant à la porte du Marché.

Pour plus amples détails, s'adresser au propriétaire, à son magasin.

J. WOODHOUSE.
St. Hyacinthe, 23 janvier 1856.

AVIS.

L'ASSEMBLEE GENERALE des Actionnaires de la LIGNE DE PEUPLE aura lieu à St. Charles, Rivière Richelieu, JEUDI, le 21 FEVRIER prochain, à 11 heures A. M.

JOHN CHAMARD,
Président.
St. Hyacinthe, 22 janvier 1856.—29.

AVIS D'HUISSIERS.

GEDÉON M. DESFORGES, ci-devant huissier de la Cité de Montréal, et maintenant de la Ville de St. Hyacinthe, informe respectueusement MM. les Avocats et le public, qu'il s'est adjoint à M. J. C. Rolland, aussi huissier, de cette Ville, pour continuer leur profession, comme ci-devant. Les Soussignés espèrent que, par leur longue expérience dans les affaires, la célérité et l'exactitude qu'ils apporteront dans toutes les affaires que l'on voudra bien leur mettre en mains, mériter une partie de l'encouragement du public.

MM. Desforges et Rolland se chargeront aussitôt toute espèce de Collection, soit sur Titres ou sur Comptes, et donneront leur plus prompt attention pour parvenir au règlement des affaires qui leur seront confiées.

Pour les fins susdites, ils informent le public, qu'ils ont ouvert leur Bureau dans la maison occupée par M. J. C. Rolland, rue Cascadés, (porte voisine de M. Paul,) où l'on trouvera toujours un des soussignés, pour recevoir toutes instructions que l'on voudra bien leur donner.

DESFORGES et ROLLAND.

St. Hyacinthe, 29 janvier 1856.

A VENDRE.

UNE PROPRIÉTÉ de 80 arpents de terre en superficie, dont 8 arpents environ sont en culture, avec un MOULIN A SCIE presque neuf, située dans le township de Granby. S'adresser sur les lieux à N. MORISSETTE.

Granby, 25 janvier 1856.

COURSES AU TROT DE ST.-CESAIRE.

LES COURSES AU TROT de ST.-CESAIRE auront lieu le 4 et 5 Février prochain, sur la glace, près du Village, à midi précis, si le temps et les chemins le permettent. Pour les détails et les bourses accordées voir les grandes affiches.

Par ordre du président,
W. H. CHEFFERS, Sec.

E. DUGAS, Secrétaire-Trésorier.
St. Césaire, 15 janvier 1856.



LES PERSONNES qui se proposent de faire arrêter l'Assemblée Législative pour BILLS PRIVES ou LOIS, soit pour obtenir des privilèges exclusifs ou pour commettre des torts envers les intérêts ouverts de crédit, pour régler des explorations aux limites, ou toute autre chose, tendant à affecter les droits ou propriétés d'autrui, sont par les présentes notifiées qu'ils sont tenus de se conformer aux règles 62, 63 et 64 (publiées au 6e volume de la Gazette du Canada) de donner DEUX MOIS D'AVIS de telle application dans un journal public dans le comté ou session de comptes affectés, et d'enlever une copie de la première et de la dernière insertion d'avis au Bureau des Bills Privés, à Toronto.

ALFRED TODD,
Greiffier du Bureau des Bills Privés.
Toronto, 31 Oct. 1855.

Municipalité locale du Township d'Acton.

Séance du 14 janvier 1856.

REGLEMENT NUMERO QUATRE, Présents: Son Honneur le Maire, Messieurs McEvila, Changnon, Bouchard, Dion, Adams.

M. McEvila fait motion: Que le Règlement suivant soit adopté: Attendu qu'il est devenu nécessaire de construire et macadamiser de graver un chemin partant de la ligne entre Wickam et Acton allant en droite ligne à la frontière qui sépare Acton et Ruxton, et un pont sur la rivière Original et autre requis pour l'avantage du Township.

Qu'il soit en conséquence statué: 1° Qu'une somme de SIX mille louis courus actuel de cette province soit empruntée en vertu et sous l'autorité de la seizième Victoria Chapitre vingt-deux, et de la dix-huitième Victoria Chapitre treize, la dite somme devant être remboursable par installment, en capital et en intérêt dans une période n'excédant pas trente années.

2° Que cette somme de six mille louis soit employée à construire et macadamiser de graver un chemin partant de la ligne entre Wickam et Acton allant en droite ligne à la frontière entre Acton et Ruxton.

Secondé par M. Changnon.

Aggréé à l'unanimité.

M. McEvila fait motion: Que le Maire convoque en la manière voulue par la loi une assemblée publique des Electeurs Municipaux du Township d'Acton pour leur soumettre le règlement ci-dessus et que cette assemblée soit tenue samedi le seize février prochain à deux heures de l'après-midi à la maison de H. P. Merrill et qu'une assemblée des conseillers soit tenue le vingt-cinq de février prochain pour considérer le dit règlement et l'approuver finalement s'il est approuvé par l'assemblée publique.

Secondé par M. Changnon.

(Signé.)

C. BEAUREGARD, Maire.

W. H. DUBORD, Sec.-Trés.

[Vraie Copie.] W. H. DUBORD, Sec.-Trés.

AVIS.

MUNICIPALITE DU TOWNSHIP D'ACTON.

Avis est par le présent donné que le règlement dont copie fidèle est ci-dessus écrite et qui est publiée aujourd'hui, pour la première fois dans le Courrier de St. Hyacinthe, sera soumise pour être approuvée ou être désapprouvée à une assemblée des électeurs municipaux de cette Municipalité du Township d'Acton, qui se tiendra samedi, le seize février prochain à deux heures de l'après-midi, à la demeure de H. P. Merrill, et que le dit règlement s'il est approuvé par la dite assemblée, sera pris en considération, à l'expiration d'un mois après la première publication, par le Maire et conseil du Township d'Acton, dans la séance qu'il se tiendra le VINGT CINQ FEVRIER prochain, au lieu ordinaire, à deux heures de l'après-midi pour être alors être passé définitivement.

Par ordre, W. H. DUBORD, Sec.-Trés.

Acton, 21 janvier 1856.

A LOUER.

Cette belle MAISON neuve, en Bricks, à 2 étages, située près du Dépot de Chemin de Fer, maintenant occupée comme maison de Pension, par Mr. Lamarche.

—Aussi:—

A VENDRE OU A LOUER,

Une autre MAISON en Bricks, près de la Ville de St. Hyacinthe, vis-à-vis la demeure de P. E. Lelièvre, écrivain. S'adresser à J.-Bns. S. ARCHAMBAULT.

St. Hyacinthe, 25 janvier 1856.

A VENDRE.

3000 BOTTES de BON POIN, fait en bon ordre, livrable dans la grange de M. Amiot, une rang de la paroisse de St. Simon. Toute personne solvable ou pouvant donner bonne caution pourra avoir crédit jusqu'au 1er juin prochain. S'adresser par lettre, franc de port à

JOS. AMIOT.

Rue Lagauchetière, No. 75.

Montréal, 18 janvier 1856.

POISSON FRAIS.

Le Soussigné recevra de Boston, chaque semaine, pendant l'hiver, du POISSON FRAIS.

TOUSSAINT DESEVE.

St. Hyacinthe, 15 janvier 1856.

GRAND AVANTAGE.

Le Soussigné offre, GRATIS, la coupe de 5 arpents, ou plus, de BOIS, presque tout bois franc, sur une terre située à 30 arpents du dépot du Chemin de Fer d'Acton. Le bois pouvant être enlevé qu'au 1er mai 1857. S'adresser à

BENJAMIN OUMET.

St. Ephrem d'Acton, 26 décembre 1855.



BILLS PRIVES.

Les personnes qui se proposent de faire arrêter l'Assemblée Législative pour BILLS PRIVES ou LOIS, soit pour obtenir des privilèges exclusifs ou pour commettre des torts envers les intérêts ouverts de crédit, pour régler des explorations aux limites, ou toute autre chose, tendant à affecter les droits ou propriétés d'autrui, sont par les présentes notifiées qu'ils sont tenus de se conformer aux règles 62, 63 et 64 (publiées au 6e volume de la Gazette du Canada) de donner DEUX MOIS D'AVIS de telle application dans un journal public dans le comté ou session de comptes affectés, et d'enlever une copie de la première et de la dernière insertion d'avis au Bureau des Bills Privés, à Toronto.

ALFRED TODD,
Greiffier du Bureau des Bills Privés.
Toronto, 31 Oct. 1855.

A LOUER.

Cette MAISON EN BRICKS à 2 étages, située près du Dépot de Chemin de Fer, et connue sous le nom d'Hotel du Canada. On la louera meublée ou non meublée.

—Aussi:—

Une AUTRE MAISON EN BOIS,

située sur la place du Marché, et occupée par Mr. Hyacinthe Vallée, aubergiste.

Pour les conditions s'adresser au propriétaire,

ANTOINE HOGUE.

St. Hyacinthe, 11 janvier 1856.

A VENDRE.

UN EMPLACEMENT, situé en face du Marché, dans la paroisse de St. Hugues, de la contenance d'un demi arpent de front, sur un arpent de profondeur, sur lequel est bâtie une MAISON EN BOIS à 2 étages, de 48 pieds sur 30, un Hangar à 2 étages de 66 pieds, un autre de 16 pieds carré, une belle Ecurie, Grange, et autres dépendances. S'adresser à

M. PHILIPPE GENDRON.

St. Hugues, 22 janvier 1856.

A VENDRE.

UNE MAISON EN BOIS, à un étage, toute neuve, située rue Ste. Anne, à St. Hyacinthe. Pour les conditions s'adresser à

HYACINTHE BEAUREGARD.

St. Hyacinthe, 2 janvier 1856.

HOTEL DU CANADA.

M. Giraldi

A l'honneur d'informer le public que ses voitures sont prêtes à transporter les voyageurs entre Longueuil et Montréal, et vice versa à chaque voyage des chars du chemin de fer du Grand-Tronc.

8 janvier 1856.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA Société de Messieurs BARNES et FRECHETTE étant dissoute, G. F. BARNES, écrivain, est seul autorisé à en régler les affaires.

G. F. BARNES.

JOSEPH FRECHETTE, Fils.

St. Hyacinthe, 21 Décembre 1855.

A VENDRE, A TRÈS BAS PRIX,

PERDUE OU VOLÉE,

A ST. CHARLES, il y a une quinzaine de jours, UNE JUMENT, sous poil rouge, âgée de 11 ans, ayant les deux pattes de devant et la gauche de derrière blanches, la queue grande et la crinière noire sous la selle elle a quelques taches blanches ainsi que la nez blanc un peu large. Elle est longue et grosse, et a mouru cet été. Les personnes qui en donneront des informations au soussigné, à St. Hyacinthe, seront récompensés.

AUGUSTIN L'ESPÉRANCE.
St. Hyacinthe, 15 novembre 1855.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE. CONTRE LE FEU DU COMTE DE MONTREAL.

La Compagnie fait savoir qu'elle assure les propriétés des cultivateurs, d'autres propriétés isolées, dans tout le Bas-Canada, à cinq chelins par cent louis pour trois ans. Quoique en opération depuis moins de trois ans, le montant assuré excède maintenant \$650,000.

Les directeurs soussignés invitent en conséquence les cultivateurs et autres personnes qui ont des propriétés isolées (car la compagnie n'en assure pas d'autres) à patronner un établissement pour les propriétaires de la campagne, et à ne pas différer plus longtemps à assurer leurs propriétés dans une Compagnie qui assure à si bon marché et qui mérite à tout égard leur confiance.

Edouard Quin, président, de la Longue-Pointe.

Jos. Laporte "Pointe-aux-Trembles
Wm. MacDonald "Lachine
P. E. Leclère "St. Hyacinthe
John Dais "Petite Côte
E. Hadon "Montréal
Louis Boyer " "
J. O. A. Turgeon "Terrebonne
E. Prud'homme "Côteau St. Pierre.

P. L. LETOURNEUX,
Secrétaire.
On peut faire application à M. O. Gendreau, agent, à St. Hyacinthe, ou à P. E. Leclère, Ecr, un des directeurs.
20 novembre 1855.

MANUFACTURE DE PIANOS, A ST. HYACINTHE. M. ANTOINE MAYE,

A l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir une MANUFACTURE DE PIANOS, à St. Hyacinthe.

Les Pianos qui sortiront de sa manufacture seront fabriqués avec les meilleurs matériaux importés.

M. Maye ayant été employé pendant longtemps dans les meilleures manufactures de New-York et Boston, se flatte de pouvoir fabriquer des Pianos qui pourront rivaliser avec les meilleurs Pianos importés dans ce pays.

PRIX MODÉRÉS.—Conditions faciles.

Tout Piano sorti de sa manufacture sera garanti.

N. B.—Il prendra de vieux pianos en échange de neufs.

Pianos réparés dans le plus bref délai.

Reference, au Dr. B. DeLabrière, Maurice Buckeley, St. Hyacinthe; Messire Beaugrenard, L'aprentissage; et les dames du nouveau couvent de St. Hugues; qui tiennent d'acheter des Pianos de sa manufacture.

St. Hyacinthe, 31 octobre 1855.

J. B. E. DUROCHER, MARCHANT A ST. CHARLES.

INFORME le public qu'il a un assortiment considérable de Marchandises d'Automne, Groceries et Ferronnerie, Voitures d'été et d'hiver, Harnais, Cuir, Faïence, Sel, Bois de Sciage, Bardeaux, Charbon de forge, Fer en barre et autres, qu'il vendra à des prix très-réduits. Il achète toutes sortes de grains, qu'il payera EN ARGENT, à plus haut prix du marché, livrable dans ses hangars.

Aussi à VENDRE :
Plusieurs Chevaux et autres Animaux.

St. Charles, 4 septembre 1855.

IMPRIMERIE DU COURRIER DE SAINT-HYACINTHE.

Tous ouvrages concernant l'art de l'imprimerie seront exécutés dans le plus bref délai. On y trouvera constamment toutes les formules de BLANCS pour les Cours des Commissaires et des Juges de Paix; Messieurs les Notaires y trouveront des Contrats de Vente et de Mariage, Obligations, reçus d'Obligations, Billets en Brevets, etc., etc.

Aussi: Un Pamphlet contenant les

POUVOIRS ET DEVOIRS DES OFFICIERS DE VOIRIE, D'après l'Acte des Municipalités et des Chemins de 1855.

"LE PAYS AVANT TOUT." FONDERIE CANADIENNE,

DE
PIERRE SOLY.

M. SOLY, tout en offrant ses remerciements aux personnes qui ont bien voulu l'encourager par le passé, à l'honneur de les informer, ainsi que le public en général, que les agrandissements qu'il vient de faire à son établissement, lui permettent d'exécuter toutes sortes d'ouvrages en Fonte, Fer, Acier et Cuivre, tourné ou non tourné; Presse à Foin, Mouvements de Moulins à Farine et à Scie. Aussi: Cribles, Charrues, Boîtes de Roues, etc., etc.

St. Hyacinthe, 11 décembre 1855.

LOT POUR BATIR, A VENDRE.

UN LOT de terre, dans la Ville de St. Hyacinthe, formant le coin des rues Cascades et Mondor, contenant 50 pieds sur 72, plus ou moins. S'adresser, par lettre, au propriétaire, à St. Césaire.

THOMAS GROOME.
St. Césaire, 14 décembre 1854.

PROPRIÉTÉ DE VALEUR, A VENDRE.

UNE MAISON EN BOIS, à deux étages, située à St. Hyacinthe, vis-à-vis la place du marché, et occupée comme magasin, par Mr. JOSEPH CLAPIN. Pour les conditions s'adresser, par lettre à PETER M. GROOME.
à St. Césaire.

26 octobre 1855.

TERRES A VENDRE

1° UN LOT DE TERRE, dans le 7^e rang du Township d'Acton, étant le No. 31 et moitié du No. 34, de la contenance de 15 arpents de front sur 28 de profondeur, avec maison, grange, étables, ainsi qu'un moulin à scie. Il y a environ 120 arpents de terre faite, et le reste est en bois de bout consistant en érable.

2° UN LOT DE TERRE dans le 6^e rang d'Acton, près du lot ci-dessus, de 15 arpents de front sur 20 à 25 de profondeur, avec maison, grange et étable. Il y a environ 50 à 60 arpents de terre en culture, et le reste en bois de bout, de la meilleure qualité. Ce lot est reconnu pour être le plus beau plateau de terre de tout le Township.

3° UN AUTRE LOT DE TERRE dans le 6^e rang d'Acton, de 3 arpents de front, sur 28 de profondeur, avec maison, grange et étable. Environ la moitié défrichée et le reste en bois de bout de bonne qualité, et en sucreries. Ces lots sont très bien situés, sur le grand chemin, à moins d'une lieue du dépôt du chemin de fer.

Pour plus amples informations s'adresser à Edouard Gill, écr., sur les lieux, à MM. Laframboise et Papineau, avocats, à St. Hyacinthe, ou au soussigné à Nicolet.

C. L. CRESSÉ.
Nicolet, 16 Nov. 1855.

A VENDRE.

UN SUPERBE EMPLACEMENT, situé au village de Belœil, voisin du marché, de 144 pieds de front sur 90 de profondeur, sur lequel il y a une bonne MAISON, une grande Boutique de Menuisier et plusieurs autres Bâtisses. Pour les conditions s'adresser à

S. A. DAVIGNON, N. P.
Belœil, 13 novembre 1855.

A VENDRE OU A LOUER.

Le superbe établissement de Mr. P. SUTHERLAND, situé en cette ville, près du dépôt du chemin de fer, à des conditions libérales. S'adresser au notaire soussigné.

L. TACHÉ, N. P.
St. Hyacinthe, 31 octobre 1855.

EMPLACEMENTS A VENDRE.

Le Soussigné à l'honneur d'informer les personnes qui ne veulent pas courir les chances d'un Tirage au Sort, qu'il vient d'acheter un morceau de terre, où ils pourront choisir de BEAUX EMPLACEMENTS pour se bâtir, situés sur le chemin du raccourci. Je donnerai quatre places gratuites aux personnes qui voudront se bâtir en Briques sur les dits emplacements.

A ceux qui voudront se bâtir en briques sur les emplacements déjà tirés au sort, je vendrai du bois à bon marché et ils ne me le payeront que deux ans après s'être bâti.

Aux personnes âgées qui voudront se rapprocher de la ville, je donnerai des EMPLACEMENTS pour leur vie durant et leurs héritiers seront libres de les garder en payant, à constituit, le prix des dits emplacements. Les voisins ou les amis qui auront pris soin de ces personnes auront le même avantage.

Plusieurs personnes devant se bâtir sur la terre de M. Tanguay, le premier qui mettra le bouquet sur sa maison, aura deux années de passage gratuit sur mon Pont.

Je suis en marché avec une personne qui veut faire construire un grand hangar, pour mettre de la CHAUX, afin que les personnes éloignées puissent toujours en trouver, sans être obligées d'aller à St. Dominique. Il y aura du bois de service à vendre.

CHARLES L'HEUREUX.

St. Hyacinthe, 31 octobre 1855.

St. Hyacinthe, 31 octobre 1855.

St. Hyacinthe, 31 octobre 1855.

St. Hyacinthe, 31 octobre 1855.

St. Hyacinthe, 31 octobre 1855.

St. Hyacinthe, 31 octobre 1855.

St. Hyacinthe, 31 octobre 1855.

St. Hyacinthe, 31 octobre 1855.

St. Hyacinthe, 31 octobre 1855.

St. Hyacinthe, 31 octobre 1855.

St. Hyacinthe, 31 octobre 1855.

St. Hyacinthe, 31 octobre 1855.

St. Hyacinthe, 31 octobre 1855.

St. Hyacinthe, 31 octobre 1855.

St. Hyacinthe, 31 octobre 1855.

St. Hyacinthe, 31 octobre 1855.

St. Hyacinthe, 31 octobre 1855.

St. Hyacinthe, 31 octobre 1855.

St. Hyacinthe, 31 octobre 1855.

St. Hyacinthe, 31 octobre 1855.

St. Hyacinthe, 31 octobre 1855.

St. Hyacinthe, 31 octobre 1855.

St. Hyacinthe, 31 octobre 1855.

St. Hyacinthe, 31 octobre 1855.

St. Hyacinthe, 31 octobre 1855.

St. Hyacinthe, 31 octobre 1855.

St. Hyacinthe, 31 octobre 1855.

St. Hyacinthe, 31 octobre 1855.

St. Hyacinthe, 31 octobre 1855.

St. Hyacinthe, 31 octobre 1855.

St. Hyacinthe, 31 octobre 1855.

St. Hyacinthe, 31 octobre 1855.

St. Hyacinthe, 31 octobre 1855.

St. Hyacinthe, 31 octobre 1855.

St. Hyacinthe, 31 octobre 1855.

St. Hyacinthe, 31 octobre 1855.

St. Hyacinthe, 31 octobre 1855.

St. Hyacinthe, 31 octobre 1855.

St. Hyacinthe, 31 octobre 1855.

St. Hyacinthe, 31 octobre 1855.

St. Hyacinthe, 31 octobre 1855.

St. Hyacinthe, 31 octobre 1855.

AVIS.

ON DEMANDE un homme marié d'une quarantaine d'années, sans jeunes enfants, pour être employé sur une ferme. Le mari fera les travaux de la terre et la femme tiendra le ménage. Le monsieur qui fait cette demande est célibataire; sa propriété n'est qu'à quelques arpents d'une des stations du chemin de fer. Pour plus amples informations s'adresser au bureau de ce journal, où tous les renseignements seront donnés.

St. Hyacinthe, 28 Sept. 1855.

NATIONALITE FRANÇAISE VENGE.

RAPPEL DU GOUVERNEUR.

LES Soussignés remercient leurs nombreux amis et le public en général pour l'encouragement libéral qu'ils en ont reçu et les prient qu'ils continuent à tenir leur Magasin de

MARCHANDS-TAILLEURS,

Coin des rues St. Antoine et St. François Place du Marché. Ils ont constamment le main un assortiment des plus complets en MARCHANDISES SECHES, tel que Draps, Casimirs, &c. Ils espèrent, par leur assiduité et leur régularité, obtenir une part du patronage public.

Les Messieurs du Clergé sont invités respectueusement à venir visiter ce nouvel établissement où ils y trouveront des étoffes de première qualité pour soutanes.

Aussi:

PROVISIONS, EPICERIES, &c., &c.,

qu'ils pourront vendre à très-bas prix.

BOURGEOIS & BONIN.
St. Hyacinthe, 6 nov. 1855.

GROCERIES, PROVISIONS, &c., &c.

MM. LECLERE & BORDWINE

VIENNENT de recevoir, par les derniers arrivages, un assortiment choisi de

Thé nouveau, Huile d'Olive, Café, Vins, Liqueurs, Syrops, Marinades, Melasse, Sauces, Fruits et Epices.

Aussi:

Blé d'Inde, farine d'avoine, Riz, Jambon, Lard, Bœuf, Fromage, Sain-doux, Biscuits, Chandelles de Cire, de Sperme, &c., Savon, &c., &c., en un mot tous les articles nécessaires au commerce d'Epicerie et de Provisions, d'une qualité et d'un prix tels qu'ils donneront satisfaction à l'acheteur. MM. L. & B. prient respectueusement les citoyens de St. Hyacinthe et des environs de venir voir leur assortiment avant d'acheter ailleurs.

Les familles seront fournies des meilleurs articles aux conditions les plus libérales.

St. Hyacinthe, 6 juillet 1855.

TERRES A VENDRE,

1° UNE TERRE, de 2 1/2 arpents de front, sur 30 de profondeur, située dans le Grand Rang de la Paroisse de Laprérentation, avec UNE MAISON, Grange, Écuries, et autres bâties dessus construites.

2° Une autre TERRE de 2 1/2 arpents sur 28 de profondeur, située dans le 5^e rang de St. Charles, partie en culture et partie en bois debout. Sans bâties.

3° Un morceau de terre d'un arpent de profondeur sur environ 13 arpents, situé au même lieu, aussi sans bâties. Pour les conditions, qui seront faciles, s'adresser au propriétaire.

THEOPHILE PRÉFONTEAINE.
St. Hyacinthe, 13 novembre 1855.

A VENDRE.

UNE MAISON EN BOIS, à deux étages, très bien divisée pour deux MAGASIN, située rue Cascades, avec une boulangerie, occupée à présent comme Boulangerie de la Cité. Il ne sera exigé qu'une partie de l'argent content. Le reste payable en six ans, par installment de £25, S'adresser au propriétaire

JOSEPH LUPIN.
St. Hyacinthe, 3 août 1855.

NOUVEL ETABLISSEMENT DE BARBIER.

Le soussigné prend la liberté d'informer les citoyens de St. Hyacinthe, et des environs, et même les officiers et soldats qui sont engagés dans la guerre de Crimée, qu'il vient d'ouvrir une BOUTIQUE dans cette ville, RUE CASCADE, maison de M. DESMARTAUX, où il se propose de couper les cheveux et de raser la barbe, mettre les rasoirs en bon ordre, afin que ceux qui se rasant ne s'arrachent pas la barbe et ne se coupent point le cou en baissant la tête. Il sollicite le patronage des messieurs de St. Hyacinthe.

J. B. LECLAIR.
St. Hyacinthe, 23 octobre 1855.

AVIS IMPORTANT.

JOSEPH LOVIS, à l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert le Magasin No 265, rue Notre Dame, presque vis-à-vis l'église des Récollets, à Montréal, où il est prêt à entreprendre la

Reparation des Montres, Horloges et Bijouteries.

Son expérience dans cette branche (ayant été 13 ans chez M. L. P. Boivin), le rend certain de donner satisfaction à ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Il s'est associé M. G. F. DYER, Bijoutier et Orfèvre, de Londres, sous la direction duquel le département de la bijouterie et orfèvrerie sera conduit. Par cet arrangement on pourra être certain que les ouvrages seront exécutés avec le plus grand soin.

Il tiennent un assortiment choisi des meilleures MONTRES, HORLOGES et BIJOUTERIES qu'ils vendent à des prix raisonnables et son garantie. Ils fabriquent les JONCS et BAGUES pour le commerce et MM. les marchands trouveront leur avantage en les achetant d'eux. Un compte considérable leur sera fait sur les prix actuels des autres maisons.

LOVIS & DYER.
Horlogers, Bijoutiers et Orfèvres, No 265, rue Notre Dame, presque vis-à-vis l'église des Récollets, Montréal, 16 Octobre.

Avis aux Commerçans de Bois.

LES MARCHANDS DE BOIS sont notifiés par les présentes, que tous BOIS de construction et BILLOTS de sciage coupés dans les limites de l'Agence du Soussigné, sont sujets aux droits, excepté le Bois que l'on prouvera par Affidavit avoir été coupé sur des Terres privées. Ces Affidavits doivent être faits sur connaissance personnelle, et ils doivent, dans chaque cas, décrire distinctement le LOT ou la TERRE sur lesquels a été coupé le Bois que l'on veut faire excepter des droits; et décrire aussi la quantité précise coupée sur chaque lot; on exigera aussi des états établissant la quantité de Bois coupé sur des TERRES PUBLIQUES, et tout état frauduleux rendra le BOIS susceptible d'être saisi et confisqué.

Pour tout BOIS coupé dans les limites de la dite Agence, et destiné à Québec ou aucun autre Port d'exportation, le Soussigné accordera des ACQUITS établissant la quantité de Bois que l'on aura prouvé avoir été coupé sur des Terres Privées; des droits seront perçus pour le reste; et tout BOIS coupé dans les limites de cette Agence et arrivant à Québec ou aucune autre place d'exportation sans être ainsi acquitté par le Soussigné, sera sujet aux procédures qui entraîneront inévitablement la détention de tel Bois et pourront causer des dommages aux propriétaires.

Des Licences pour couper des BOIS et des BILLOTS sur des Terres Vacantes de la Couronne, dans les limites sus-mentionnées, seront accordées à ceux qui feront des applications pour cette fin, et qui paieront les droits ordinaires de 2s. 6d. par mille quarré.

Les LICENCES seront renouvelées durant les jours ouvrés entre le 1^{er} juin et le 1^{er} novembre de chaque année, à tous ceux qui auront fait application à cet effet, avant le 1^{er} juin et après le 30 avril, et qui auront payé les droits ordinaires et rempli, à cette date, toutes les formalités voulues.

GERARD J. NAGLE,
Agent des Bois de la Couronne pour le Territoire St. François.

PHARMACIE CANADIENNE.

REMEDES POUR LA SAISON.

LES transitions subites de la température du chaud au froid, si communes dans ce pays à cette saison, diminuent la transpiration trop subitement et par là causent les RHUMES. La négligence des personnes à soigner leurs rhumes amène souvent les conséquences les plus graves; la personne comprend alors, mais un peu tard, tout le danger de sa position.

Signez donc vos rhumes et pour cela procurez vous une bouteille du SYROP PECTORAL DU DR. LECLERE, à vendre à la Pharmacie du soussigné, place du marché.

GEORGES LECLERE, M. D.
St. Hyacinthe, 19 octobre 1855.

DOCTEUR A. MALHOT.

RÉSIDENCE ET BUREAU.

Coin des rues Girouard et Concorde.

VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

St. Hyacinthe, 31 octobre 1855.

M. PICHE ET LEBLANC,

AVOCATS.

Devant suivre, régulièrement, à compter d'aujourd'hui, le Circuit de St. Hyacinthe, ont ouvert un Bureau, Rue Mondor, vis-à-vis M. J. Woodhouse. Ils se tiendront à leur Bureau un mois avant chaque Terme. Toutes lettres d'affaires devront leur être adressées en cette Ville.

St. Hyacinthe, 26 octobre 1855.

G. B. DEBOUCHERVILLE,

AVOCAT,

RUE ST. HYACINTHE, EN FACE DU BUREAU DE POSTE.

St. Hyacinthe 18 juillet 1853.

LA FRAMBOISE ET PAPINEAU,

Avocats,

RUE LAFRAMBOISE.

St. Hyacinthe, 13 mai 1853.

JULES LAMOTHE,

AVOCAT,

ET

O. DESILETS,

NOTAIRE,

RUE CASCADES, MAISON DES HÉRITIERS N. BOVIN.

St. Hyacinthe, 21 octobre 1853

D. G. MORISON,

NOTAIRE,

A transporté son BUREAU, coin des Rue A CASCADES et PIÉTE.

St. Hyacinthe, 15 décembre 1854.

GEORGE F. AUSTIN,

ARPENTEUR ET AGENT DES TERRES,

OFFICE ET RESIDENCE,

Rue Laframboise, St. Hyacinthe.

2 septembre.

GUENILLES! GUENILLES!

ON paye, en argent, le plus haut prix pour des GUENILLES. S'adresser à l'Imprimerie du Courrier de Saint Hyacinthe, Place du Marché.

St. Hyacinthe, 19 septembre 1855.

GROCERIES & PROVISIONS,

Place du Marché, St. Hyacinthe.

LE Soussigné à l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir un MAGASIN DE GROCERIES et de PROVISIONS, dans la maison de M. BELHUMEUR, vis-à-vis la pesée à foin, et qu'il aura constamment en mains un assortiment général de ses objets.

Sa longue expérience comme Boulanger fait qu'il aura toujours la meilleure

FARINE,

qu'il vendra en gros et en détail, soit en quarts, au quintal et en sacs de 8, 10 et 20 livres.

JOSEPH LUPIN.
St. Hyacinthe, 24 novembre 1854.

BOULANGERIE DE LA CITÉ